

Rapport de la sous-commission des comptes 2020

Dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Alexandre Houlmann	PS
	Monsieur François Perret	Les Verts
	Monsieur Andy Favre	UDC, rapporteur

La sous-commission du DREPES s'est réunie le mardi 30 mars en présence de M. Patrick Herrmann, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction du DREPES et des chefs de services et administrateurs suivants :

- Centre 620 : Mme Isaline Feremutsch, cheffe du Service des ressources humaines
- Centre 621 : MM. Pierre Studer et Frédéric Brandt, chargés de sécurité
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le Service des espaces publics
- Centre 860 : cap Baptiste Develey (commandant de la Sécurité publique, chef de service) pour la Sécurité publique et M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité)
- Centres 205, 700, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures.

Introduction

L'année 2020 a été difficile en raison du Coronavirus mais riche en collaboration et en recherche de solutions pour maintenir le niveau des prestations délivrées à la population.

205 / Forêts

Rien de particulier à signaler. Le service est toujours géré par Le Locle.

Le bois est cependant de plus en plus apprécié.

La fusion des Brenets avec Le Locle induira une modification de la clé de répartition dès 2021.

620 / Service des ressources humaines

Le service des ressources humaines est au service des autres services. Un travail intense a été induit par la COVID-19. Il a fallu modifier certaines habitudes et mettre en place de nouveaux concepts.

Le service est doté de 8.5 EPT (dont 0.8 EPT en cours de recrutement), auxquels s'ajoute un 1 EPT de stagiaire.

La dotation de la plupart des services est complète, les manques de ces dernières années, en particulier au SIS, ont été comblés.

On peut relever deux postes de dépenses importants qui concernent le recrutement de la cheffe de service des RH et le responsable des affaires juridiques. En effet, en raison de la complexité des postes et afin d'avoir un panel intéressant, le recrutement a été confié à des entreprises externes. Sachant que des candidatures internes au SRH avait été déposées, il était souhaité une complète neutralité dans le processus. Pour le poste de responsable des Affaires juridiques, il a été fait appel à un chasseur de tête après deux processus de recrutement complets sans succès.

De manière générale, il est souhaité que les engagements futurs soient plus locaux, en particulier ceux des cadres car ils doivent s'impliquer dans la vie locale.

La provision pour les heures supplémentaires, en particulier celles du SIS et du SEP, a dû être augmentée. Un travail de fond est en cours au SIS pour résorber la situation. Les heures supplémentaires ne sont pas majorées et en principe pas payées mais à reprendre. Si, dans un service, les heures supplémentaires se cumulent de manière pérenne, une solution d'engagement ou de réorganisation doit être étudiée.

Les primes d'assurance maladie ont augmenté suite au changement de contrat, mais les indemnités reçues démarrent après 90 jours au lieu de 180 jours auparavant.

Des APG-COVID-19 ont été touchées pour des personnes placées en quarantaine par un médecin, pour des gardes d'enfants et des personnes vulnérables qui ont dû interrompre leur activité professionnelle. La Ville n'a pas droit aux RHT. Selon le SECO, ces dernières sont réservées aux entreprises qui seraient contraintes de licencier du personnel sans cette aide.

Les formations continues prévues ont dû être adaptées ou ont été reportées en raison de la situation sanitaire, ce qui est toujours le cas actuellement.

Des accompagnements d'équipes ont été mandatés à l'externe, mais les dépenses ont été compensées.

La SUVA a versé une récompense exceptionnelle à la Ville pour avoir procédé au changement de fonction d'un collaborateur accidenté, à l'interne et à la satisfaction de toutes les parties.

Le télétravail a été massivement utilisé partout où cela était possible. Il doit être personnalisé, bien encadré et la coordination du service organisée. Une partie du personnel a apprécié cette nouvelle manière de travailler qui pourrait éventuellement être partiellement pérennisée au besoin.

621 / Sécurité et santé au travail

Ce service est récent. Il s'occupe, entre autres, de l'analyse des postes de travail, de l'ergonomie, des chantiers, des risques au travail (utilisation de produits toxiques, travaux en hauteur, etc.).

La baisse des frais généraux est induite par la COVID-19, étant donné que beaucoup de formations ont été annulées. L'installation d'un défibrillateur au Musée d'Histoire Naturelle a été reportée à l'année prochaine.

Le matériel de protection contre la COVID-19 n'a pas été acheté par ce service.

Les formations continues qui doivent être suivies par les responsables de ce service ont été annulées.

700 / Administration des infrastructures

Rien de particulier à signaler.

708 / Service des espaces publics

L'année a été fortement impactée par la COVID-19. À la mi-mars, les effectifs ont été réduits de 2/3 pour éviter la propagation de la maladie. Durant un

mois et demi, seuls les travaux essentiels ainsi que la collecte des déchets ont été faits. Depuis début mai, toutes les tâches sont de nouveau exécutées. Un tournus dans les secteurs a été instauré et tout le personnel sollicité pour effectuer l'ensemble des missions. En prévision de la 2^{ème} vague, avant l'hiver, des dispositions ont été mises en place avec le médecin de la Ville et le médecin cantonal afin que le service de déneigement puisse fonctionner. On a dénombré une quinzaine de cas confirmés et beaucoup d'absences pour des contacts suspectés. Des horaires décalés ont été mis en place. Les employés ont pris leurs fonctions en trois vagues à 6h30, 6h45 et 7h00. Des tables ont été installées dans la cour afin de permettre au personnel de manger assis tout en gardant les distanciations.

Le SEP a soutenu le service de conciergerie qui a été fortement touché.

Concernant le cimetière et le centre funéraire, toutes les dispositions ont été prises pour protéger le personnel en assumant les missions qui lui sont dévolues.

Les charges du personnel sont stables, alors que le montant de diverses cotisations a augmenté.

710 / Voirie - frais d'entretien

Les charges sont CHF 317'000.- en-dessous du budget mais légèrement supérieures aux comptes 2019. Le montant des fournitures est supérieur au budget, en raison de l'achat des masques COVID-19.

Les frais d'entretien des routes sont supérieurs, les travaux ayant pu être prolongés dans l'année en raison des bonnes conditions atmosphériques et de la disponibilité du personnel pas engagé dans le soutien de manifestations.

Des négociations avec le Canton et la Confédération ont permis d'obtenir d'intéressants mandats de prestations pour l'entretien de certains tronçons de routes qui leur appartiennent.

711 / Enlèvement de la neige

Ce poste fluctue chaque année. Pour une grande partie, le budget est élaboré sur la moyenne des cinq dernières années. 21 chasse-neige ainsi que 21 chauffeurs sont à disposition, ce qui signifie que l'on ne dispose actuellement d'aucune réserve de sécurité pour le personnel. Le concept des "routes noires" a nécessité beaucoup de moyens. L'emploi de sel est optimisé et limité au maximum. L'enlèvement de la neige est fait de nuit entre 22h00

et 6h00 du matin afin de profiter de l'absence de circulation, ce qui permet une bien meilleure rotation des camions et induit une économie importante de l'ordre de 50 à 60 %.

715 / Ateliers

Les comptes sont inférieurs au budget et aux comptes 2019. Le carburant utilisé a coûté env. CHF 71'000.- de moins que budgété et CHF 107'000.- de moins qu'en 2019.

725 / Déchets des personnes physiques

Les dépenses doivent être couvertes à 100 %. Le calcul est toujours fait selon la base légale qui définit que le 20 % doit être pris en charge par l'impôt et le reste par des taxes.

Les ristournes pour les déchets valorisables étaient très bas en 2020 et sont actuellement en train de remonter massivement. Le marché du papier et du carton s'est effondré à tel point que les ristournes pour ce type de déchets sont devenues quasi inexistantes.

Des réflexions sont en cours sur la collecte au porte à porte. Il ressort d'un audit que le service offert à la population est d'une qualité supérieure à la moyenne suisse, ce qui explique son coût plus élevé que la moyenne. Des potentiels d'économies ont été identifiés qui devront être soumis et approuvés par le politique.

726 / Déchets des entreprises

Le service doit être autofinancé, c'est la raison pour laquelle, un prélèvement a dû être fait à la réserve. Cette dernière est maintenant négative de plus de CHF 46'000.- et ce montant devra être amorti en cinq ans. La taxe de base doit donc être augmentée.

Ceci est dû au fait que le montant total de la taxe de base encaissé a fortement baissé étant donné que les sept plus grandes entreprises sont sorties du monopole et ne la paient plus, alors que les coûts fixes restent au même niveau. La charge doit donc être maintenant répartie sur un plus petit nombre d'entreprises.

727 / Déchetterie intercommunale

Rien à signaler, la refacturation aux partenaires est basée sur le nombre d'habitants.

730 / Espaces verts

Le service a reçu beaucoup de félicitations de la part de la population. Malgré les difficultés induites par la situation sanitaire, trente mille pensées ont été plantées au printemps 2020. Le secteur devrait encore se développer pour mieux fleurir la Ville, afin de l'égayer, en particulier ses entrées.

735 / Centre horticole

Les couches externes connaissent beaucoup de pannes et sont gourmandes en chauffage, car non isolées. Elles seront bientôt remplacées par des tunnels de maraîchers.

740 / Cimetière et centre funéraire

Suite à l'abandon des produits phytosanitaires, un réaménagement du cimetière est nécessaire pour permettre un entretien correct. Il sera réalisé ces prochaines années. Le nombre de tombes est en constante diminution.

Le four qui connaît de nombreux problèmes sera changé en automne 2021. Les coûts d'incinération facturés aux personnes venant de l'extérieur sont supérieurs à ceux facturés aux autochtones.

860 / Sécurité publique

Après une année 2019 dont la particularité a été une densité extraordinairement forte de manifestations, 2020 a, au contraire, été un désert dans ce domaine (une conséquence parmi d'autres de la crise sans précédent de la COVID-19). Les défis n'en ont été que plus grands, notamment dans le but de maintenir un maximum de prestations à la population, malgré les contraintes sanitaires strictes et très évolutives. Simultanément, de gros projets ont pu être menés à terme, notamment la digitalisation du système d'émission des amendes d'ordre (QR-Code) et la mise en œuvre de la politique de stationnement.

Les différences qui apparaissent dans les comptes sont liées à la COVID-19. L'effectif du service est resté stable.

Dans les imputations internes, la participation aux frais de personnel découle de la politique de stationnement qui compense une partie du salaire des assistants dévolus spécifiquement à son contrôle.

Le report de la politique de stationnement a induit une diminution des recettes initialement prévues dans le budget, mais les chiffres correspondent aux projections. Il a été constaté que moins de véhicules stationnent en ville mais il est difficile de savoir si c'est l'impact de l'application de la politique de stationnement ou l'influence de la COVID-19.

Il doit être apporté une amélioration aux informations sur la politique de stationnement pour les personnes venant de l'extérieur, les panneaux aux entrées de la Ville n'étant pas suffisants. Les zones blanches induisent en erreur, des zones bleues généralisées seraient plus parlantes. En revanche, le système des parkings d'échange fonctionne bien et ceux-ci sont très prisés.

Le nombre de commandements de payer à remettre a diminué de près de 2'400. C'est l'effet du lockdown du printemps et de l'arrêt des procédures de poursuites durant cette période.

Le canton verse 75 % sur le montant des amendes facturé contre, précédemment, 50 % sur le montant encaissé. Les 25 % permettent de couvrir les frais de gestion administrative, le contentieux et les pertes sur débiteurs. Cette situation est satisfaisante pour la Ville. Pour les infractions plus graves et les dénonciations, la Ville touche une part des frais de justice se montant à CHF 25.- par cas.

La sécurité publique ne peut amender les infractions relatives au littering qu'en cas de flagrant délit. Les autres dénonciations en lien avec les déchets sont du ressort du SEP.

902 / Services industriels

Rien de particulier à relever. Le dividende est fixé par Viteos. La valeur de l'action Viteos a été réévaluée.

La baisse de l'éclairage public est souhaitée. Le dossier est du ressort du service technique. Des analyses devront être faites.

911 / Eaux - réseau

Rien de particulier à signaler. Viteos est au bénéfice d'un mandat d'exploitation.

Malgré de gros investissements, aucune augmentation du prix n'est prévue, les réserves étant importantes.

Le rapporteur de la sous-commission

Andy Favre